

Premium Fixateur

I. Description du matériau

Fixateur aqueux transparent à base de résines acryliques. Sans solvants, faible odeur et à séchage rapide. Bon pouvoir de pénétration, améliore l'adhérence sur la surface. Pour intérieur et extérieur.

Coloris	transparent
Densité	env. 1,19
Pouvoir couvrant	6-10 m ² /l par couche.
Liant	dispersion aqueuse à base de polymère
Conditionnement	1 l – 5 l – 10 l.

II. Propriétés et indications d'usage

Domaines d'application	Pour les surfaces qui sont poudreuses, poreuses ou très absorbantes. Convient à tous les enduits intérieurs, ainsi que les supports béton, béton cellulaire, maçonnerie, plaques de plâtre.
Mise en œuvre	Prête à l'emploi. Bien remuer. Appliquer 1 couche au pinceau, au rouleau ou en pulvérisation (même airless). Ne pas mettre en œuvre par des températures inférieures à +5°C (air et objet).
Dilution	à l'eau
Préparation des supports	Doit être sèche, exempte de poussière. Réparer les trous et fissures. Eliminer et/ou réparer les parties instables. A l'extérieur, éliminer complètement les mousses et moisissures.
Durée de séchage (20°C, 65-75% taux d'humidité relative de l'air, couche de 60 µm d'épaisseur).	sec au toucher après env. 1 heure. recouvrable après env. 4-6 h.
Nettoyage des instruments	à l'eau, immédiatement après l'utilisation.
Stockage	env. 1 an, conserver au frais mais à l'abri du gel. Refermer hermétiquement les emballages entamés.
Consignes pourtant sur l'élimination	remettre les emballages préalablement vidés à un service de récupération.

IV. Indications de sécurité et étiquetage

Point d'éclair aucun, car non-inflammable.

Ce produit est conforme a la réglementation sur le transport des matières dangereuses. Toutes les informations relatives a cette réglementation sont disponibles dans la fiche de données de sécurité REACH, conformément a la directive émise par l'UE sous le numéro 1907/2006.

Accessible en permanence sur www.procolor.pro.

FICHE TECHNIQUE

Merci de respecter les indications sur les étiquettes des conditionnements !

Teneur en COV selon l'annexe II de la directive COV 2004/42/CE

Teneur maximale en COV Annexe II A (sous-catégorie a).

PA : max. 30 g/l après phase II (2010) .

Teneur en COV du produit < 1 g/l.

Les informations contenues dans cette fiche technique ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour et doivent être considérées comme directives. Compte-tenu de la diversité des applications et des méthodes de travail, elles sont cependant non contractuelles et ne garantissent pas l'observation de certaines propriétés sur le plan juridique. De plus, elles ne dégagent pas l'utilisateur de son obligation de vérifier, sous sa propre responsabilité, que nos produits sont conformes à l'utilisation qu'il compte en faire. En outre, nos conditions générales de vente sont en vigueur.

